



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96 - FAX 02.40.27.72.45
e-mail accueil@corsept.fr

Date d'affichage : 1^{er} avril 2019

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué le dix-huit mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BENBELKACEM, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Laurence AUGER, Marie-Françoise BELLUT, Patricia BENBELKACEM, Noël BRODIN, Sylvie CERCLERON, Pascal CHEVALIER, Bernard DOUAUD, Marie-Paule DOUAUD, Mélanie DOUAUD, Hervé GENTES, Jean-Claude LEBLANC, Claude LORMEAU, Monique LOUE, Lydiane MAHE, Yvan PEIGNET, André PICHERY, Chantal REDOR.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e)s excusé(e)s : Armel CHEVALIER, Jérémy OLIVIER

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Claude LORMEAU

QUORUM ATTEINT

La séance débute à 20h06

X X X X X

**1/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION
D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

N°020-2019

Conformément aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil municipal de désigner, en son sein et au début de chaque séance, son secrétaire de séance.

Le Conseil municipal désigne Claude LORMEAU comme Secrétaire de séance.

Et vote comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

**2/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – APPROBATION
DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 25 FEVRIER 2019**

N°021-2019

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils souhaitent apporter des observations ou des précisions sur le compte-rendu de la séance du 25 février 2019. Elle rappelle qu'Armel Chevalier, Pascal Chevalier, Mélanie Douaud et Jérémy Olivier étaient excusés non représentés.

Les membres du Conseil n'ayant pas d'observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 25 février, il adopte le compte-rendu comme suit,

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

**3/ OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMPTE-RENDU
DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

N°022-2019

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en application des délégations qui lui ont été accordées par délibérations du Conseil Municipal en date du 19 mai 2014 et par lesquelles le Conseil l'a notamment chargée de :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière.

1. Contrats d'assurance et indemnités de sinistre y afférentes

Assurance statutaire

Date	Libellé	Montant TTC
11/02/2019	Remboursement sur rémunération du personnel	503,08
07/03/2019	Remboursement sur rémunération du personnel	4 087,51
12/03/2019	Remboursement sur cotisation 2018	871,11
	TOTAL GENERAL	5 461,70

Les remboursements sur rémunération du personnel étant liés à l'exercice 2018, ces écritures ont été rattachées à l'exercice 2018.

Protection juridique

Date	Libellé	Montant TTC
24/01/2019	Remboursement des honoraires d'avocat pour le contentieux relatif au troupeau de Highlands	2 000,00
	TOTAL GENERAL	2 000,00

Ces recettes étant liées à l'exercice 2018, elles y ont été rattachées.

2. Délivrance et reprise de concessions dans le cimetière

Conformément à la délibération d'octobre 2000, 1/3 des recettes issues des concessions au cimetière est versé au C.C.A.S. de Corsept.

Date	Libellé	Montant €
28/02/2019	Achat d'une case au columbarium par Monsieur DESFEUX Eric - pour 15 ans	800,00 €
	TOTAL GENERAL	800,00 €

**4/ OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018
DU BUDGET PRINCIPAL**

N°023-2019

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Et vote comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

**5/ OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF N°024-2019
2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Mme Le Maire se retire et Marie-Françoise Bellut, Doyenne, prend la présidence de l'Assemblée. Elle invite Hervé Gentes à présenter le compte administratif.

Conformément aux travaux de la commission « Finances » du 6 mars 2019, Hervé Gentes, Adjoint aux Finances, présente le compte administratif 2018 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Compte administratif 2017	Budget 2018	Compte administratif 2018	% EVOLUTION PROJET DE CA 2018 / CA 2017
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	398 470,47	433 868,00	379 269,95	-4,8%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	643 745,85	679 000,00	664 688,96	3,3%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	155 029,83	168 000,00	142 921,83	-7,8%
022- DEPENSES IMPREVUES	0,00	39 731,00	0,00	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	529 000,00	0,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 905,40	332,00	332,00	-97,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	129 062,61	142 630,00	135 888,53	5,3%
66 - CHARGES FINANCIERES	28 933,23	27 000,00	26 686,20	-7,8%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	6 500,00	811,36	
Dépenses	1 366 147,39	2 026 061,00	1 350 598,83	-1,1%

Chapitres	Compte administratif 2017	Budget 2018	Compte administratif 2018	% EVOLUTION PROJET DE CA 2018 / CA 2017
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	83 136,02	100 000,00	100 000,00	20,3%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	11 393,63	5 000,00	9 263,88	-18,7%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 873,40	0,00	0,00	-100,0%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	125 959,34	118 300,00	118 294,79	-6,1%
73 - IMPOTS ET TAXES	1 054 674,00	1 053 973,00	1 076 095,00	2,0%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	754 961,85	681 373,00	741 706,69	-1,8%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 873,75	67 415,00	60 408,22	-6,9%
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 527,13	0,00	2,13	-99,9%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 532,46	0,00	13 242,32	5,7%
Recettes	2 116 931,58	2 026 061,00	2 119 013,03	0,1%
SOLDE FONCTIONNEMENT	750 784,19	0,00	768 414,20	2,3%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Compte administratif 2017	Budget 2018	Compte administratif 2018
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	91 929,82	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 873,40	0,00	0,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 614,71	105 466,02	105 465,69
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	113 987,51	111 088,00	111 032,26
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 064,00	154 546,30	65 601,10
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	324 508,42	1 015 021,34	413 959,82
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	62 351,27	725 000,00	294 861,36
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0,00	300,00	0,00
Dépenses	652 399,31	2 203 351,48	990 920,23

Chapitres	Compte administratif 2017	Budget 2018	Compte administratif 2018
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	371 800,77	640 580,57	640 580,57
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	529 000,00	0,00
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0,00	0,00	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 905,40	332,00	332,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	129 614,71	105 466,02	105 465,69
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	748 281,70	734 422,19	728 375,37
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	31 387,30	193 550,70	59 250,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	990,00	0,00	0,00
Recettes	1 292 979,88	2 203 351,48	1 534 003,63

SOLDE INVESTISSEMENT	640 580,57	0,00	543 083,40
-----------------------------	-------------------	-------------	-------------------

Entendue la présentation du compte administratif 2018 du budget principal, l'Assemblée,

- **Approuve** le compte administratif 2018,

Et vote comme suit,

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

6/ OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION N°025-2019 DU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

L'exécution du budget 2018, après adoption du compte de gestion et du compte administratif, laisse apparaître les résultats excédentaires suivants :

FONCTIONNEMENT	
<i>Résultat de l'exercice reporté 2017</i>	100 000,00 €
<i>Résultat exercice 2018</i>	668 414,20 €
<i>Résultat de fonctionnement cumulé</i>	768 414,20 €

INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de l'exercice reporté 2017</i>	640 580,57 €
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>	-97 497,17 €
Excédent de financement fin 2018	543 083,40 €

La somme des dépenses d'investissement engagées et non réalisées au 31/12/2018 laisse apparaître un besoin de financement qui est couvert par l'excédent d'investissement 2018 :

<u>Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u>	
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	146 825,70 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	543 234,20 €
<u>Besoin de financement</u>	-396 408,50 €

<u>EXCEDENT DE FINANCEMENT (solde des restes à réaliser + résultat d'investissement cumulé)</u>	146 674,90 €
--	---------------------

Avant le vote du budget primitif 2019 et vu l'avis favorable de la commission des Finances du 6 mars 2019, il vous est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

<i>AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SUR 2019</i>	768 414,20 €
<i>Affectation en réserve en investissement</i>	700 000,00 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	68 414,20 €

Les membres du Conseil,

- **Approuvent** l'affectation du résultat d'exploitation 2018 ci-dessus présentée.

Et votent comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

7/ OBJET : FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TROIS TAXES LOCALES **N°026-2019**

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 mars 2019 favorable à un maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 ;

Considérant la situation budgétaire de la commune ;

Le Conseil municipal décide,

- **de maintenir** les taux des trois taxes locales à ceux initialement fixés en 2004, soit comme suit :
 - Taxe d'habitation : 24,60 %
 - Taxe foncière (bâti) : 25,20 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 56,15 %
- **de charger** Mme le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux ;

Et vote comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

8/ OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL **N°027-2019**

Laurence Auger se retire.

Mme le Maire cède la parole à Hervé Gentes, Adjoint aux Finances, afin qu'il présente le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit, conformément à l'avis de la commission « Finances » du 6 mars 2019 :

Section de Fonctionnement

Chapitres	Budgeté 2018	Compte administratif 2018	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	433 868,00	379 269,95	441 339,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	679 000,00	664 688,96	666 600,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	168 000,00	142 921,83	162 000,00
022- DEPENSES IMPREVUES	39 731,00	0,00	13 719,20
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	529 000,00	0,00	560 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	332,00	332,00	332,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	142 630,00	135 888,53	144 396,00
66 - CHARGES FINANCIERES	27 000,00	26 686,20	24 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00	811,36	3 000,00
Dépenses	2 026 061,00	1 350 598,83	2 015 886,20

Chapitres	Budgeté 2018	Compte administratif 2018	BP 2019
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	100 000,00	100 000,00	68 414,20
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00	9 263,88	5 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	118 300,00	118 294,79	102 156,00
73 - IMPOTS ET TAXES	1 053 973,00	1 076 095,00	1 066 436,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	681 373,00	741 706,69	715 180,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 415,00	60 408,22	58 700,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,13	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	13 242,32	0,00
Recettes	2 026 061,00	2 119 013,03	2 015 886,20

SOLDE FONCTIONNEMENT	0,00	768 414,20	0,00
-----------------------------	-------------	-------------------	-------------

Section d'Investissement

Chapitres	Budgeté 2018	Compte administratif 2018	BP 2019	Reports de crédits	Total budgété 2019
020 - DEPENSES IMPREVUES	91 929,82	0,00	50 577,90	0,00	50 577,90
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	105 466,02	105 465,69	0,00	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	111 088,00	111 032,26	115 175,00	0,00	115 175,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154 546,30	65 601,10	83 800,00	5 004,00	88 804,00
204-SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 015 021,34	413 959,82	1 129 100,00	190 701,15	1 319 801,15
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	725 000,00	294 861,36	207 000,00	347 229,05	554 229,05
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
Dépenses	2 203 351,48	990 920,23	1 586 852,90	543 234,20	2 130 087,10

Chapitres	Budgeté 2018	Compte administratif 2018	BP 2019	Reports de crédits	Total budgété 2019
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	640 580,57	640 580,57	543 083,40	0,00	543 083,40
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	529 000,00	0,00	560 000,00	0,00	560 000,00
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	332,00	332,00	332,00	0,00	332,00
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	105 466,02	105 465,69	0,00	0,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	734 422,19	728 375,37	840 000,00	0,00	840 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	193 550,70	59 250,00	34 671,00	146 825,70	181 496,70
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		0,00	2 175,00	0,00	2 175,00
Recettes	2 203 351,48	1 534 003,63	1 983 261,40	146 825,70	2 130 087,10

SOLDE INVESTISSEMENT	0,00	543 083,40	396 408,50	-396 408,50	0,00
-----------------------------	-------------	-------------------	-------------------	--------------------	-------------

Entendue cette présentation, le Conseil municipal,

- **Adopte** le budget primitif 2019 comme présenté ci-dessus.

Et vote comme suit,

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

Vu les propositions des Commissions Affaires sociales, Sport et Vie Associative et Finances ;

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'exercice 2019 comme suit :

	2017	2018	2019
SOCIAL	1 570,00 €	2 870,00 €	2 770,00 €
UNC Association de Corsept (union nationale des combattants de Loire-Atlantique)	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Amicale Laïque (école Camille Corot)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association des parents d'élèves de l'école publique	100,00 €	100,00 €	- €
APEL école Sainte-Thérèse	100,00 €	100,00 €	100,00 €
OGEC école Sainte-Thérèse	100,00 €	100,00 €	- €
ADAR Loire-Atlantique	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association départementale d'aide à domicile pour tous -ADT 44	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association La Retzienne	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Unité locale pays de Retz Croix Rouge Française	- €	100,00 €	100,00 €
Banque Alimentaire de Loire-Atlantique	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Restaurants du cœur de Loire-Atlantique	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association pour le don du sang bénévole Saint-Brevin	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADAPEI section Grand Lieu/Pays de Retz	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Mouvement Vie Libre Côte de Jade	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale du Personnel Intercommunal (C.C.S.E.)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADMR Côte de Jade	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Soinsanté		1 200,00 €	1 200,00 €
France Adot (don d'organes)			100,00 €
CULTURE - LOISIRS	1 000,00 €	900,00 €	800,00 €
Club du Pasquiaud	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LA JOYEUSE BANDA	700,00 €	600,00 €	600,00 €
Fées magics		100,00 €	- €
Association Couvre Feu	100,00 €	- €	- €
SPORTS	6 343,00 €	6 578,00 €	6 225,00 €
Football Club de l'estuaire	2 387,00 €	2 164,00 €	2 308,00 €
Basket Club Corseptin	774,00 €	774,00 €	672,00 €
Gymnastique Corseptine	224,00 €	240,00 €	170,00 €
Dynamic Forme	1 195,00 €	1 314,00 €	1 139,00 €
Dojo Paimblotin	480,00 €	512,00 €	517,00 €
KCPO-Karaté Club Paimblotin Omnisports	132,00 €	32,00 €	145,00 €
AC Brévinnois cyclisme	- €	- €	- €
Twirling		512,00 €	517,00 €
Tennis Club Sud Estuaire	294,00 €	221,00 €	- €
Club Nautique de l'Estuaire	89,00 €	89,00 €	60,00 €
Association communale de chasse de Corsept	400,00 €	352,00 €	408,00 €
Les Palets Corseptins	368,00 €	368,00 €	289,00 €
Total affecté subventions aux associations	8 913,00 €	10 348,00 €	9 795,00 €

Sur proposition de la commission des Sports et de la Vie associative et de la commission des Finances les montants versés aux associations sportives sont arrêtés à 26€ par adhérent de moins de 18 ans contre 25€ en 2018 et à 17€ par adhérent de plus de 18 ans contre 16€ en 2018.

Il est rappelé que les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le 31 décembre de chaque année.

André Pichery souligne que la commission des Sports et de la Vie associative s'est étonnée de ne pas recevoir de demande de subvention de la part du tennis club du Sud Estuaire.

Délibérations faites, l'Assemblée,

- **Attribue** les subventions comme présenté sur le tableau ci-dessus ;

Et vote comme suit,

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

10/ OBJET : FINANCES – PRISE EN CHARGE FORFAITAIRE **N°029-2019**
DES DEPENSES DE FOURNITURES SCOLAIRES, DE MATERIEL PEDAGOGIQUE, D'ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET DE TRANSPORTS DE L'ECOLE CAMILLE COROT ET DE L'ECOLE SAINTE-THERESE

Laurence Auger rejoint l'Assemblée.

La commune, par décision facultative, prend en charge depuis plusieurs années les frais suivants pour les deux écoles implantées dans la commune :

- fournitures scolaires des élèves,
- matériel pédagogique des écoles,
- activités pédagogiques des écoles (sorties scolaires),
- et dépenses de transport liées aux sorties scolaires.

Vu la convention de forfait communal liant la commune de Corsept et l'OGEC de l'école Sainte-Thérèse ;

Vu la proposition de la commission Finances du 20 février 2019, proposant le maintien de la participation par élève pour chaque type de dépense par rapport à l'année 2018 ;

Considérant que les montants fixés sont des montants plafonds et que les dépenses sont prises en charge directement par la commune, sur présentation des factures ;

Considérant l'évolution des effectifs dans les écoles de la commune ;

En 2019, il est proposé d'attribuer les crédits suivants à chaque école :

Ecole publique Camille Corot :

	Pour rappel 2018			2019		
	Participation par élève	Nombre élèves 2018	Forfait	Participation par élève	Nombre élèves 2019	Forfait
FOURNITURES SCOLAIRES	45 €	206	9 270 €	45 €	183	8 235 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE	21 €	206	4 326 €	21 €	183	3 843 €
TRANSPORTS COLLECTIFS	16 €	206	3 296 €	16 €	183	2 928 €
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUES	12 €	206	2 472 €	12 €	183	2 196 €
TOTAL	94 €	206	19 364 €	94 €	183	17 202 €

Ecole privée Sainte-Thérèse :

	Pour rappel 2018			2019		
	Participation par élève	Nombre élèves 2018	Forfait	Participation par élève	Nombre élèves 2019	Forfait
FOURNITURES SCOLAIRES	45 €	60	2 700 €	45 €	63	2 835 €
MATERIEL PEDAGOGIQUE	21 €	60	1 260 €	21 €	63	1 323 €
TRANSPORTS COLLECTIFS	16 €	60	960 €	16 €	63	1 008 €
PROJETS ET SORTIES PEDAGOGIQUES	12 €	60	720 €	12 €	63	756 €
TOTAL	94 €	60	5 640 €	94 €	63	5 922 €

Délibérations faites, Mme le Maire demande aux membres du Conseil,

- **d'approuver** les montants ci-dessus pour le calcul de la prise en charge à attribuer, par élève corseptin et de la Maison de l'Enfant de Paimboeuf, à l'école Camille Corot et à l'école Sainte-Thérèse, au titre de l'année 2019 ;
- **de rappeler** que la commune prend directement en charge ces dépenses ;

Qui se prononcent comme suit,

Votants : 17	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 1
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

**11/ OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR N°030-2019
L'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU – M. AXEL ROGER**

En vue de sa participation au Championnat d'Europe 2019 d'Ultimate Frisbee à Győr (Hongrie) et du Championnat du Monde 2019 au sein de l'équipe de France de moins de 24 ans mixte d'Ultimate Frisbee à Heidelberg (Allemagne), Axel ROGER a sollicité le parrainage de la commune de Corsept.

Ce dernier a participé en 2018 aux championnats du monde des clubs aux Etats-Unis, il suit parallèlement des études de kinésithérapeute dans la métropole nantaise. Il a pris en charge les dépenses du championnat du monde 2018, mais les coûts engendrés par ses études ne lui permettent pas, cette année, de prendre l'intégralité de ses frais de participation aux championnats 2019 à sa charge.

Pour le championnat d'Europe, la participation par joueur est estimée à 1 550 €. Cette estimation prend en compte la sélection, deux tournois de préparation et la participation au championnat du 29 juin au 6 juillet 2019.

Pour le championnat du Monde, la participation par joueur est estimée à 1 500 €. Elle prend en compte la sélection, les stages de préparation et la participation à la compétition du 13 au 20 juillet 2019.

Axel ROGER pratique ce sport depuis 2008, il a grandi à Corsept et est inscrit sur les listes électorales. Il évolue dans l'alliance sportive de Corsept et de Pornichet « Tchac côté d'eau ».

Le parrainage sportif est une aide matérielle directe ou indirecte fournie par une personne morale en contrepartie de prestations par la personne soutenue. Les prestations rendues ne doivent cependant pas être proportionnelles à l'aide fournie. Le parrainage sportif fait l'objet d'une convention de parrainage qui en fixe le cadre et les conditions. Il peut prendre la forme d'une subvention.

La commission Sport et Vie associative et la commission des Finances proposent au Conseil de participer aux frais d'Axel ROGER pour sa participation aux Championnats d'Europe et du Monde d'Ultimate, à hauteur de 700€.

La commission a retenu les critères suivants : qualification du sportif en équipe de France et participation à un championnat du monde de l'athlète.

Les contreparties demandées sont les suivantes : intervention d'Axel ROGER auprès des enfants des écoles de Corsept pour leur présenter l'Ultimate et les sensibiliser aux valeurs sportives, communication de la participation de la commune de Corsept pour les championnats d'Europe et du Monde d'Ultimate sur les réseaux sociaux du parrainé.

Pascal CHEVALIER suggère que la contrepartie demandée à Axel ROGER soit proposée à tous les enfants de Corsept, scolarisés ou pas, sur l'un des équipements sportifs de la commune.

Mme le Maire souligne qu'il est plus aisé d'organiser de telles interventions sur le temps scolaire. André PICHERY rappelle que les interventions de Quentin ROGER avaient été très appréciées par les deux écoles. Marie-Françoise ajoute que l'encadrement des enfants est plus facile à organiser lorsque les interventions ont lieu sur le temps scolaire.

Après avoir échangé, le Conseil municipal,

- **attribue** à Axel ROGER une subvention d'un montant de 700 €, à raison de 350 € par compétition, pour sa participation au Championnat d'Europe et au Championnat du Monde 2019 d'Ultimate et d'imputer la dépense au compte 6574 ;
- **autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer une convention de parrainage sportif avec Axel ROGER ;
- **charge** André PICHERY de prendre contact avec Axel ROGER pour définir les modalités de son intervention auprès des écoles ;

Et vote comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

12/ OBJET : CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT N°1 **N°031-2019**
A LA CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Par délibération n°095-2018 du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette convention ne prévoit pas d'autoriser l'envoi dématérialisé des documents budgétaires de la commune au contrôle de légalité.

Or, leur télétransmission facilite et accélère les échanges entre les services de l'Etat et le service commun finances auquel adhère Corsept.

Considérant ces éléments, l'Assemblée,

- **autorise** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat portant sur la télétransmission des documents budgétaires sur « actes budgétaires » ;

Et vote comme suit,

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

13/ OBJET : INFORMATIONS DIVERSES **N°032-2019**

Demande d'installation d'un commerce ambulant : un commerçant a demandé à installer son camion dans la commune pour vendre des burgers. Elle souhaite débiter son activité en juillet prochain et demande à être présente une fois par semaine à Corsept. Le Conseil propose de la rencontrer et qu'elle s'installe sur l'un des trois espaces publics équipés de branchement en priorisant la place Berthy Bouyer, le lundi. Pour la saison estivale, il est proposé qu'elle s'installe au Port de la Maison Verte, un autre jour de la semaine.

Fermeture de la boucherie : ce commerce fermera définitivement, pour raisons de santé, le 30 mars 2019. Il n'y a pas de repreneur à ce jour. Les projets de création de commerce seront reçus en mairie.

Transports scolaires 2019-2020 : pour la rentrée prochaine, le transport scolaire changera de nom et s'appellera « Aleop », les inscriptions se feront uniquement par internet et les cartes ne seront plus distribuées dans les mairies. Le tarif baissera substantiellement et s'établira à 110 € / an par élève.

Elections européennes : Mme le Maire informe le Conseil qu'il reste des créneaux non pourvus pour les élections européennes. Il manque neuf personnes. Les services municipaux solliciteront des électeurs de la commune pour compléter les permanences.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le lundi 29 avril 2019 à 20h00.

La séance est levée à 21h35

**Madame Le Maire,
Patricia BENBELKACEM**